



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU CONSEIL A
L'ORIENTATION UNIVERSITAIRE ET
DES BOURSES

DIRECTION DES BOURSES D'ETUDES

Ouagadougou, le 18 NOV 2024

N°2024 *120080* MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

1. Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance du public, que la République Bolivarienne du Venezuela à travers la fondation Gran Mariscal de Ayacucho (FUNDAYACUCHO), offre au titre de l'année académique 2024-2025, trente (30) bourses d'études pour des études dans les universités vénézuéliennes.

2. Domaines de formation et nombre de bourses

Les domaines de formation concernés et les conditions d'accès pour lesdites bourses sont présentés dans le tableau ci-dessous.

N°	Domaines/Filières de formation	Nombre de bourses
<i>Licence en Etudes médicales</i>		
1	Médecine Communautaire Intégrale	20
<i>Cycle ingénieur</i>		
1	Ingénierie en Aéronautique	1
2	Ingénierie en Informatique et Technologies	1
3	Ingénierie en Énergie	1
4	Ingénierie en Agriculture	1
<i>Cycle Master</i>		
1	Informatique et Technologies	1
2	Énergie	1
3	Agriculture	1
<i>Cycle Doctorat</i>		
1	Informatique et Technologies	1
2	Énergie	1
3	Agriculture	1

3. Conditions de candidature

Peut faire acte de candidature, tout étudiant de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

- être d'une bonne santé physique et mental ;
- avoir un casier judiciaire vierge;
- n'avoir pas déjà bénéficié d'une bourse de la fondation FUNDAYACUCHO.

3.1. Conditions de candidature pour les études médicales

- être titulaire du diplôme du baccalauréat des séries C ou D ou de tout autre série du baccalauréat reconnu équivalent, avec au moins la mention « *assez bien* » ($\geq 12/20$) ;
- *ne pas être âgé de plus de 22 ans révolus* au 31 décembre 2024 ;
- ne pas être salarié du public ni du privé.

3.2. Conditions de candidature pour les études d'ingénieur

- être titulaire du diplôme du baccalauréat des séries C, E ou D ou de tout autre diplôme reconnu équivalent, avec au moins la mention « *assez bien* » ($\geq 12/20$) ;
- *ne pas être âgé de plus de 22 ans révolus* au 31 décembre 2024 ;
- ne pas être salarié du public ni du privé.

3.3. Conditions de candidature pour les études de master

- être titulaire d'une licence, avec au moins la mention « *assez bien* » ($\geq 12/20$) ;
- *ne pas être âgé de plus de 28 ans révolus* au 31 décembre 2024 ;
- ne pas être salarié du public ni du privé.

3.4. Conditions de candidature pour les études de niveau doctorat

- être titulaire d'un master ou tout autre diplôme reconnu équivalent avec *au moins la mention « assez bien »* ($\geq 12/20$) ;
- *ne pas être âgé de plus de 32 ans révolus* pour les candidats de sexe masculin et de plus *34 ans révolus* pour les candidats de sexe féminin au 31 décembre 2024 ;
- ne pas être salarié du public ni du privé.

4. Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les fichiers scannés de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme CampusFaso : www.campusfaso.bf .) ;

- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou encore la photocopie légalisée de l'un de ces deux documents ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae daté et signé ;
- les copies légalisées des trois premières pages du Passeport en cours de validité.

4.1. Pour les études médicales et d'ingénieur

- la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- la photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des classes de seconde, première et terminale.

4.2. Pour les études de master

- la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- les photocopies légalisées du diplôme de la licence ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des trois (03) dernières années d'études comportant les moyennes semestrielles ou annuelles.

4.3. Pour les études de niveau doctorat

- la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- la photocopie légalisée du diplôme de la licence ;
- la photocopie légalisée du diplôme du master ou de l'attestation du diplôme de master ou de tout autre diplôme jugé équivalent ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des deux dernières années d'études comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ;
- un thème et un protocole de recherche bien définis de deux (2) pages minimum à cinq (5) pages maximum pour les études de niveau doctorat.

5. Procédure de dépôt en ligne du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme CampusFaso à travers le lien suivant : **www.campusfaso.bf**.

Pour la procédure, une fois connecté à la plateforme CampusFaso, le candidat doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email ;
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;

- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidatures aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Tout dossier de candidature doit être déposé en ligne du **19 au 30 novembre 2024** jusqu'à 23 heures 59 minutes sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique « Bourse ».

6. Recommandations pour le dépôt en ligne des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;**
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

7. Conditions et modalités d'examen du dossier

- Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte de la moyenne de tous les semestres du cycle.
- En raison du quota limité de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des pièces ci-dessus mentionnées au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).
- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné.**
- **Seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte.**
- Tout dossier comprenant la copie scannée d'un original ou la copie scannée d'une photocopie non légalisée en lieu et place du (ou des) document(s) exigé(s) par le communiqué **ne sera pas examiné.**
- **Toute attribution d'une bourse pour des études dans une spécialité choisie est définitive, tout changement de spécialité entraîne systématiquement la déchéance de la bourse.**
- **La traduction officielle en français des pièces constitutives du dossier qui sont dans une autre langue doit être annexée auxdites pièces.**

- Les bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso, les filières et les lieux de formation retenus des bénéficiaires sont aussi fonction de ces priorités.
- Tout dossier de candidature d'un étudiant déjà attributaire de l'aide ou d'un prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement en cours de validité ne sera pas examiné.
- Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.

8. Complément de dossier pour les candidats retenus

Tout candidat retenu pour ces bourses devra déposer un **complément physique de son dossier** à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGC OB). Ce complément est composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- la version physique (papier) de chaque pièce du dossier de candidature jointe sur la plateforme CampusFaso, traduites en espagnole et authentifiées par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et légalisées par l'ambassade de la république Bolivarienne du Venezuela ;
- deux (02) photos récentes de type passeport ;
- un certificat médical établi et approuvé par un spécialiste des services compétents du CENOU et incluant les résultats des examens médicaux ;
- un rapport psychologique délivré par un service compétent.

P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général



Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques